



AST⁶⁷

Alsace Santé au Travail

Partenaire des entreprises

2024

Rapport Administratif et Financier



**CRÉÉE EN 1948,
AST67 EST CONSTITUÉE
SOUS LA FORME D'UNE ASSOCIATION
À BUT NON LUCRATIF.**

Elle est mandatée par les entreprises adhérentes pour assurer l'organisation, le fonctionnement et la gestion du Service de Prévention et Santé au Travail Interentreprises dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Titulaire d'un agrément renouvelé en 2025 par la DREETS, AST67 assure le suivi individuel de près de 250 000 salariés et s'adresse à l'ensemble des secteurs d'activités des entreprises du Bas-Rhin.

L'adhésion des entreprises à AST67 leur permet de profiter des prestations définies dans l'offre socle telle que définie par la loi du 2 août 2021 construite autour des trois piliers communs à tous les SPSTI de France : la prévention de la désinsertion professionnelle, la prévention aux risques professionnels et la conduite d'action de prévention primaire et le suivi individuel des travailleurs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION COMMISSION DE CONTRÔLE

1	ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION	5
1.1	RAISON SOCIALE	5
1.2	ADRESSE	5
1.3	COMPÉTENCE TERRITORIALE ET PROFESSIONNELLE	5
1.4	SECTEURS TERRITORIAUX ET PROFESSIONNELS	5
1.5	PERSONNEL AU 31.12.2024 (CDI uniquement)	6
1.6	ÂGE MOYEN DU PERSONNEL ET PYRAMIDE DES AGES des MÉDECINS	7
1.7	Nombre d'Intervenants en PrÉvention des Risques Professionnels	7
1.8	CONVENTION COLLECTIVE DU PERSONNEL ET RÉMUNÉRATION	8
1.9	PERSONNEL	8
1.10	FORMATION PROFESSIONNELLE	12
	<i>Plan de formation 2024</i>	12
	<i>Bilan</i>	14
2	LES INSTANCES	15
2.1	COMMISSION DE CONTRÔLE	15
2.2	CONSEIL D'ADMINISTRATION	16
2.3	REPRÉSENTATION DES MÉDECINS DU TRAVAIL	16
3	LES EFFECTIFS DE NOS ADHÉRENTS	17
3.1	EFFECTIFS SALARIÉS ATTRIBUÉS AU 31/12/2024	17
3.2	VENTILATION DES EFFECTIFS ATTRIBUÉS DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS	18
4	INFRASTRUCTURES	19
4.1	CENTRES MÉDICAUX FIXES	19
	<i>4.1.1 Réalisations</i>	20
	<i>4.1.2 Projets 2025</i>	20
	<i>4.1.3 Point immobilier 2024</i>	21
4.2	APPAREILLAGE DE MÉTROLOGIE	21
4.3	CONVENTIONS - PARTENARIATS	21
5	RAPPORT FINANCIER	22
5.1	Compte d'EXPLOITATION	22
	<i>5.1.1 PRODUITS</i>	23
	<i>5.1.2 CHARGES</i>	23
5.2	LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024	26
6	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2025	28
6.1	CHARGES SALARIALES	28
6.2	DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	28
6.3	COTISATIONS	29

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 3 JUIN 2025**

1 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

1.1 RAISON SOCIALE

AST67 - Alsace Santé au Travail

1.2 ADRESSE

3 rue de Sarrelouis 67080 Strasbourg Cedex | ☎ : 03 88 32 18 67

1.3 COMPÉTENCE TERRITORIALE ET PROFESSIONNELLE

La compétence territoriale d'AST67 couvre l'ensemble du département du Bas-Rhin. La compétence professionnelle est interprofessionnelle, c'est-à-dire pour l'ensemble des entreprises, établissements et professions visés aux articles L. 4621-1 et D. 4622-14 du Code du Travail.

1.4 SECTEURS TERRITORIAUX ET PROFESSIONNELS

AST67 est agréé par la DREETS du Grand Est le 18 février 2025.

AST67 est organisé en 7 secteurs géographiques :

- Strasbourg Centre ETT
- Strasbourg Sud Ried
- Centre Alsace Piémont des Vosges
- Bruche
- Alsace Bossue Saverne Pays de Hanau
- Haguenau Outre Forêt
- Strasbourg Nord Zorn

1.5 PERSONNEL AU 31.12.2024 (CDI UNIQUEMENT)

L'association employait au 31 décembre 2024, un effectif salarié de **224 personnes** sous contrat à durée indéterminée, dont :

• cadres	76
• assistantes médicales	83
• infirmiers.....	30
• techniciens de prévention.....	15
• employés et techniciens administratifs.....	20

La direction et l'administration de l'association sont assurées par 33 personnes et 2 apprentis : 28 à temps complet et 7 à temps partiel :

• 1 directeur général	• 1 responsable qualité et référent sécurité
• 1 directeur médical	• 1 responsable du service adhérents/contentieux
• 1 chargée ressources humaines	• 1 attachée de direction
• 1 assistante services généraux - achats	• 2 gestionnaires adhérents
• 1 responsable comptable	• 1 responsable communication
• 1 directeur informatique	• 1 gestionnaire facturation
• 1 responsable architecture système réseaux et sécurité	• 1 responsable opérationnel
• 1 responsable projet	• 1 chargé de mission opérationnelle
• 2 techniciens informatique	• 2 chargées de communication
• 1 administrateur système et réseaux	• 1 responsable des projets fonctionnels
• 1 assistante comptable	• 2 apprentis
• 1 contrôleur de gestion	• 1 chargée de l'emploi et de la formation
• 1 responsable des services généraux	• 1 coordinatrice de cellule téléphonique
• 1 gestionnaire ressources humaines	• 3 chargées des relations téléphoniques avec les adhérents
• 1 responsable de l'amélioration continue et des organisations	

Les centres médicaux ont fonctionné avec le concours de :

• 55 médecins du travail (CDI)	dont	31 à temps complet 24 à temps partiel
--------------------------------	------	--

effectuant un total de 8 243 heures par mois (base 37 heures) ce qui correspond à l'équivalent de 51,40 temps complets et correspond à une baisse de **2,41 temps complets par rapport à 2023**.

• 83 assistantes médicales	dont	51 à temps complet 32 à temps partiel
• 21 personnels du service technique de prévention	dont	17 à temps complet 4 à temps partiel

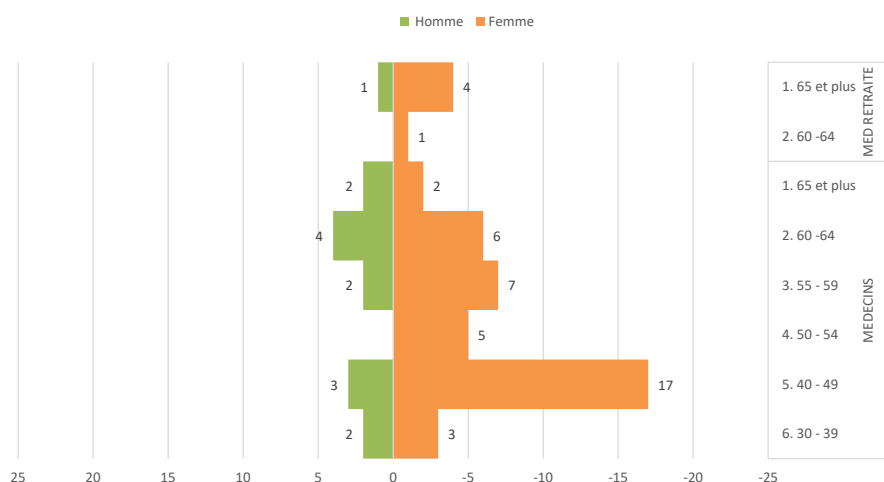
dont 6 cadres (1 responsable et ingénieur en toxicologie et, 2 psychologues du travail et 3 ergonomes) et 15 techniciens en prévention

• 30 infirmiers	dont	22 à temps complet 8 à temps partiel
-----------------	------	---

1.6 ÂGE MOYEN DU PERSONNEL ET PYRAMIDE DES AGES DES MÉDECINS

	Assistantes	Médecins	Infirmiers	Service prévention	Siège	Total
Age moyen	47,7	52,7	42,3	44,6	43,1	47,3

Ci-dessous la pyramide des âges de nos médecins (avec les CDD).



1.7 NOMBRE D'INTERVENANTS EN PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

AST67 s'appuie sur l'expertise de **21** intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP).

Techniciennes en prévention	Horaire /mois
BELINGAR CLARISSE	128,27
BEYER NATHALIE	160,34
BROCHET VANESSA	160,34
HILD MAGALI	160,34
KEMPF CELINE	160,34
MEINHARD STEPHANIE	128,27
PLATEL CATHERINE	160,34
ROLLES EMMANUELLE	160,34
RUPINI LISE	160,34
SEGATTI LEA	160,34
SIEGEL REGINE	160,34

Ergonomes	Horaire /mois
GUIHO AUDREY	160,34
NGO THI NGA	160,34
ROULLEAU DORIAN	160,34
Ingénieur en risque chimique	
GEIGER MARYLINE	64,13
Psychologues du travail	
GAUBERT CECILE	160,34
VONESCH MORGANE	160,34
Responsable du service prévention	
GEIGER MARYLINE	64,14

1.8 CONVENTION COLLECTIVE DU PERSONNEL ET RÉMUNÉRATION

Le personnel de toutes les catégories professionnelles bénéficie de la Convention Collective Nationale des Services de santé au travail du 20 juillet 1976 qui a fait l'objet de l'arrêté d'extension du 18 octobre 1976. Cette convention a été modifiée par un accord du 23 mai 2024 applicable au 1^{er} janvier 2025.


Dans le cadre des négociations pour les salaires et l'aménagement du temps de travail, un accord d'entreprise a été signé avec les partenaires sociaux le 27 mars 2024 prévoyant une revalorisation des salaires bruts de 3,15% pour l'ensemble du personnel d'AST67 au 1^{er} mai 2024. (salaire de base 37 heures et ancienneté).

1.9 PERSONNEL


Liste nominative de médecins à temps complet et à temps partiel.

Affectation des médecins dans les différents secteurs et temps de travail effectif mensuel moyen des médecins, des collaborateurs médecins et des infirmiers placés sous l'autorité du médecin.


Secteur	TOUS LES SECTEURS	1,0 ETP
		ETP
Directeur Médical	SIEGEL FRANCOISE	10,0
Secteur	1 STRASBOURG CENTRE-ETT	16,0 ETP
		ETP
Médecin	CLAUDE NATHALIE	6,0
	COMAN MIHAELA	9,5
	COSSIN THOMAS	4,0
	GAIVAS VIORICA	10,0
	MERCAY PIERRE	10,0
	ROEDLICH CLAUDE	10,0
	SAINT-AMANS MAITENA	4,0
	VENTURE CHRISTIAN	5,0
	VULTUR DORINA	8,0
	WEBER MICHELE	8,5
	WERTENSCHLAG ELIE	5,0
	BRUNET FLORA	1,0
Méd.Collab	CHAGUE CAROLINE	10,0
	CAYRON KAREN	8,0
Interne	RAGONDET CLEMENTINE	8,0
Infirmier	MARTZLOFF LAURENT	10,0
	PIERRON REGINE	6,0
	FASSEL AUDREY	10,0
	LOCATELLI MARINE	5,0
	MEIER SANDY	10,0
	CASTILLO BELINDA	2,0
	MESSMER AURELIE	10,0

Secteur 2 STRASBOURG SUD-RIED  **10,1 ETP**

		ETP
Médecin	CHIFU IULIANA MADALINA	10,0
	COLOMBO SYLVIE	8,0
	HAEHNEL CHRISTINE	8,0
	OBERTI MARC	5,5
	SOMESAN LAURA ANAMARIA	10,0
	BRUNET FLORA	7,0
	VLAEV DIMITAR KIRILOV	8,0
	VINCENT SADOK SARAH	6,0
Infirmier	HALIFA DAMO	8,0
	LECKLER JEAN-LUC	10,0
	HAREL FABIENNE	10,0
	SULLEROT RACHEL	10,0

Secteur 3 CENTRE ALSACE-PIEMONT DES VOS  **9,0 ETP**


		ETP
Médecin	BURCHI CHRISTINE	9,5
	GAUTIER EMMANUEL	10,0
	KISS ANTAL ZSOLT	10,0
	MITOI MARIA-MADALINA	10,0
	PERSINARU MIHAELA DANA	10,0
	WACKENHEIM DANIEL	2,0
Infirmier	HALIFA DAMO	2,0
	SUPPER LAURENCE	10,0
	ADRIAN FANNY	8,0
	COCHOIS STEPHANIE	10,0
	ROTH FREDERIQUE	8,0

Secteur 4 BRUCHE  12,1 ETP

		ETP
Médecin	BOCHINGER FABIEN	8,0
	GERLINGER ANNE	8,0
	LAJARIGE MARIE CELINE	8,0
	OBERTI MARC	4,0
	PETECCEL CRISTINA	10,0
	FOESSER SOPHIE	7,0
	BROHANSCHI DUMITRITA RAMONA	10,0
	VAN DER PERRE MARINE	8,0
Méd.Collab	TRENS ANNE CATHERINE	8,0
Infirmier	BOSCH KARLIJN	8,0
	KOHL CHARLOTTE	8,0
	STOCKI ALINE	6,0
	KERFRIDEN LAURA	10,0
	PUSCH CAROLA époux(se) SALA	10,0
	JACQUOT VALERIE	8,0

Secteur 5 ALSACE BOSSUE PAYS DE HANAU  7,8 ETP

		ETP
Médecin	MAGHERU CRISTINA RAMONA	10,0
	POPA ANCA RALUCA	10,0
	TAMAS DRAGOS	10,0
	TIRZIU ANCUTA IOANA	10,0
	LUPSA FLAVIU IOAN	10,0
Infirmier	HESCHUNG ANNA	6,0
	LELONG ELISE	10,0
	STOCKI ALINE	4,0
	MEYER AURORE	8,0

Secteur 6 HAGUENAU OUTRE FORET  11,6 ETP

		ETP
Médecin	BOBOC SIGRID-ANDRA	10,0
	CHIRITA VIOLETA ELENA	10,0
	LE BOISSELIER STEPHANE	4,0
	POPA CORINA MARIANA	4,0
	POPA COSMINA-ILEANA	10,0
	SCHIOPU NICULINA	10,0
	THOMAS NATHALIE	10,0
	WEBER CLAUDINE	10,0
	Méd.PAE	CHENAOUI FADHILA
Infirmier	HESCHUNG ANNA	4,0
	RIFF ANNE	8,0
	BOOS CARINE	8,0
	GAMEL VIRGINIE	10,0
	HAEHNEL ELODIE	8,0

		ETP
Médecin	BOBIRCA PAULA ALINA	10,0
	CANEVA-PELLICOLI MARIE-PIERRE	8,0
	COSSIN THOMAS	6,0
	LE BOISSELIER STEPHANE	6,0
	MARTIN CATHERINE	10,0
	MILOTOI FLORICA JULIETA	10,0
	POPA CORINA MARIANA	6,0
	RUFF ANNE CATHERINE	10,0
	WEBER MICHELE	1,0
	MARINA VIRGINIA	10,0
	WEILL MARGARETH	3,0
Interne	LENIG LISA	8,0
Infirmier	PIERRON REGINE	4,0
	RIFF ANNE	2,0
	GUELLEC CHARLOTTE	10,0
	LOCATELLI MARINE	5,0
	CASTILLO BELINDA	8,0

Liste nominative de médecins ayant été engagés ou ayant cessé leurs fonctions dans l'année :

Embauches (C.D.I.) :

- Dr Dumitrita Brohanschi.....8 avril 2024
- Dr Fadhila Chenaoui.....1^{er} juillet 2024 (PAE)
- Dr Marine Van der Perre.....5 septembre 2024

Départs (C.D.I.) :

- Dr Carine Bontemps23 janvier 2024 *Démission*
- Dr Fabrice Minchin28 janvier 2024 *Démission*
- Dr Nicole Martin.....31 janvier 2024 *Démission*
- Dr George Scarlat.....29 février 2024 *Démission*
- Dr Evelyne Masdieu30 juin 2024 *Démission*
- Dr Ruth Samoun.....30 juin 2024 *Démission*
- Dr Aurélie Dahan-Levy3 juillet 2024 *Rupture conventionnelle*
- Dr Mélodie Berthomieu31 août 2024 *Démission*
- Dr Véronique Gutenberg.....31 décembre 2024 *Démission*
- Dr Christine Reichheld.....31 décembre 2024 *Démission*

1.10 FORMATION PROFESSIONNELLE

Plan de formation 2024

Les actions de formation sont indiquées ci-après, suivant les dates des stages, les sujets traités, la durée, le nombre de stagiaires et les droits d'inscription.

Pour le personnel cadre

Intitulé de formation	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures stagiaires	Coût pédagogique
6 outils essentiels de développement personnel	1	28	2 520 €
Actualisation de l'évolution législative et jurisprudentielle sociale	3	28	1 800 €
Addictions - Gestion des conduites addictives	4	56	1 000 €
Certification des SPSTI - Découverte des exigences de la SPEC 2217 et du plan de contrôle	1	7	875 €
Club Actu Paie	2	49	3 523 €
Club Relations Sociales	1	14	2 500 €
Congrès National de Médecine et Santé au Travail	9	153	6 483 €
Cycle de formation - Médecins exerçant en service de santé au travail	1	106	4 450 €
DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins	3	164	8 000 €
Evaluation des risques et réglementation des expositions aux ondes électromagnétiques	3	42	1 149 €
Formation bureautique - WORD	2	14	0 €
Formation CSE - Santé, sécurité et conditions de travail	7	179	4 004 €
Formation initiale AST-PRO	4	25	0 €
Formation KELIO - GTA PRO Essentiel et Planification	2	42	2 970 €
Formation KELIO - GTA/GTA PRO	1	7	990 €
Français Langue Etrangère	2	46	2 639 €
Initiation bureautique - Environnement Windows et bases Word	2	14	590 €
Journée scientifique de la SFST - Epilepsie et travail / Canicule au travail	1	7	70 €
Journée scientifique de la SFST - Santé au travail des femmes	1	7	70 €
Journées sur la pratique de l'ergonomie	2	42	700 €
Le risque RADON "Prévenir & Agir"	1	7	0 €
Les clés d'un tutorat réussi	1	7	150 €
Les obligations de l'entreprise face à la maladie ou l'accident du salarié	4	28	3 293 €
Maintien dans l'emploi	6	84	88 €
Méthodologie pour l'étude d'un poste de travail	6	84	2 225 €
Mieux écouter pour mieux décoder	1	14	1 511 €
Premiers secours en santé mentale	2	28	500 €
Prise en main de l'outil "Mon diagnostic prévention"	30	105	0 €
Recyclage SST	6	42	0 €
Risques chimiques	10	133	0 €
Santé au travail des femmes : Prévenir et agir	7	49	0 €
Se préparer à la certification : le référentiel AFNOR SPEC 2217 dans une démarche qualité	22	154	3 320 €
Symposium des professionnels de services de prévention et santé au travail	9	95	4 160 €
TOXILIST	4	14	0 €
Urgences en milieu du travail	1	7	210 €
Groupes d'analyse des pratiques entre pairs	20	330	5 400 €
Journée de l'IUSTE - Santé au travail et fin de carrière des séniors	27	186	0 €
Journée de la SMSTS - Nouveaux espaces de travail : du télétravail au flex-office, comment les locaux entretiennent-ils le lien social ?	5	35	383 €
d'aide au travail	9	63	975 €
Journée de l'IUSTE - Cancer du sein et travail	10	67	327 €
Total général	233	2 559	66 875 €

Pour le personnel non-cadre

Intitulé de formation	Nombre de stagiaires	Nombre d'heures stagiaires	Coût pédagogique
Actualisation de l'évolution législative et jurisprudentielle sociale	1	21	600 €
Addictions - Gestion des conduites addictives	6	84	1 500 €
Bruit au poste de travail - Produit	4	28	2 400 €
Congrès National de Médecine et Santé au Travail	7	119	5 042 €
Culture médico-professionnelle des examens complémentaires	6	84	3 497 €
DEMP et juridique	8	56	0 €
Evaluation des risques et réglementation des expositions aux ondes électromagnétiques	10	140	3 831 €
Faire face à l'agressivité verbale	6	77	2 400 €
Faire face à l'agressivité verbale dans la gestion des appels téléphoniques	5	35	1 200 €
Formation bureautique - EXCEL	3	21	0 €
Formation bureautique - Powerpoint	3	21	0 €
Formation bureautique - WORD	3	21	0 €
Formation CSE - Santé, sécurité et conditions de travail	11	312	6 316 €
Formation initiale AST-PRO	11	70	0 €
Formation initiale SST	7	98	0 €
Formation KELIO - GTA/GTA PRO	1	7	990 €
Gestion administrative du personnel	1	21	2 005 €
Le risque RADON "Prévenir & Agir"	2	14	0 €
Les obligations de l'entreprise face à la maladie ou l'accident du salarié	1	7	823 €
Maintien dans l'emploi	21	273	313 €
Méthodologie pour l'étude d'un poste de travail	5	70	1 855 €
Métier d'Infirmier en Santé au Travail	3	21	0 €
Principes d'application de la TVA en France	1	14	1 260 €
Prise en main de l'outil "Mon diagnostic prévention"	7	46	0 €
Protocoles Infirmiers	7	49	0 €
Recyclage SST	22	154	0 €
Renforcer l'interactivité de sa communication interne	1	14	1 600 €
Risques chimiques	13	182	0 €
Santé au travail des femmes : Prévenir et agir	4	28	0 €
Se préparer à la certification : le référentiel AFNOR SPEC 2217 dans une démarche qualité	11	74	2 080 €
Symposium des professionnels de services de prévention et santé au travail	1	11	540 €
TOXILIST	3	11	0 €
Cycle de formation - Intégrer les compétences santé au travail dans l'exercice infirmier	4	650	22 549 €
Journée de l'IUSTE - Santé au travail et fin de carrière des séniors	3	21	0 €
lien social ?	4	28	307 €
Journée de l'IUSTE - Cancer du sein et travail	1	7	33 €
La santé au travail, la réglementation pour une pratique quotidienne	6	84	3 497 €
Total général	213	2 970	64 638 €

Bilan

Le bilan des actions de formation se présente comme suit :

	en 2023	en 2024	Evolution
Nombre de stagiaires formés	365	446	81
Nombre d'heures de formation réalisées	4 986	5 529	543

En 2024, les formations " Culture médico-professionnelle des examens complémentaires " et " La santé au travail - La réglementation pour une pratique quotidienne (non médecins) ", d'une durée de 14 heures chacune, ont été organisées avec l'AFOMETRA à destination de 6 secrétaires médicales.

4 infirmières ont été formées en santé au travail et ont participé au cycle de formation de l'AFOMETRA « Intégrer les compétences santé au travail dans l'exercice infirmier ».

20 sessions de sensibilisation sur la sécurité informatique et la protection des données personnelles, d'une durée de 7 heures chacune, ont été mises en place pour l'ensemble des collaborateurs.

L'engagement financier d'AST67 pour la formation professionnelle est de **512 083,36 €**.

Il correspond à **4,31%** de la masse salariale et dépasse l'obligation conventionnelle de formation professionnelle continue.

Le détail des efforts de formation est le suivant :

- **350 011,73 €** au titre du plan de développement des compétences (coûts pédagogiques, rémunération des stagiaires, dépenses de transport et d'hébergement, divers).
- **162 071,63 €** au titre des autres actions de la formation professionnelle continue.

2 LES INSTANCES

2.1 COMMISSION DE CONTRÔLE

La Commission de contrôle est composée de cinq représentants d'employeurs désignés par les entreprises adhérentes et dix représentants des salariés désignés par les organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel, soit deux représentants pour chacune des cinq organisations. La composition a été renouvelée le 17 mai 2022 pour une durée de quatre ans.

La situation au 31 décembre 2024 est la suivante :

- **Représentants des employeurs :**
 - Messieurs Bernard Boisselier, Luigi Cappiello, Bruno Ludwig (secrétaire)
 - Messieurs André Hissler et Jean-Claude Schurch

- **Représentants des salariés :**
 - Madame Faiza Boujana et Madame Audrey Tellier CFDT
 - Monsieur Cyrille Rauner et Madame Isabelle Weber (Présidente) CFTC
 - Monsieur Jacky Wagner CGT
 - Madame Catherine Marsat et Monsieur Christophe Loup CFE-CGC
 - Madame Catherine Jaegle et Monsieur Yves Bernauer FO

La Commission de contrôle a siégé 4 fois en 2024 : les 4 avril, 28 mai, le 4 octobre et 3 décembre.

Les ordres du jour portaient notamment, outre l'approbation des comptes rendus des réunions précédentes, sur :

- la nomination de médecins du travail
- l'exposé de la Présidente sur l'intégration du médecin du travail de son entreprise
- le projet de recrutement de médecins du travail pour 2024
- la présentation des comptes 2023 avant validation par le Commissaire aux comptes
- le projet de budget prévisionnel 2024
- la situation sur l'infrastructure
- le projet de service 2024-2029
- la présentation du rapport d'activité 2023
- la présentation du rapport général 2023
- la présentation des comptes d'exploitation 2023 et du bilan du 31 décembre 2023
- la présentation du budget 2024
- l'avis de la Commission de contrôle sur la demande de renouvellement d'agrément d'AST67
- l'organisation des équipes pluridisciplinaires avec mise en place du projet de service et la réalisation de l'offre socle
- l'information sur l'audit informatique

2.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

La nouvelle gouvernance prévue par la loi du 2 août 2021 a été mise en place en 2022. Elle s'est traduite par le renouvellement du Conseil d'administration, composé dorénavant d'administrateurs employeurs nommés par les organisations inter-professionnelles locales ; la représentation salariée demeurant nommée par les organisations syndicales locales, comme auparavant : celle-ci désignant dorénavant un Vice-Président (en plus d'un trésorier).

Le Conseil d'administration a siégé 5 fois en 2024 : les 28 février, 4 avril, 28 mai, 4 octobre et 3 décembre.

La composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2024 est la suivante :

- représentants patronaux :
 - Mesdames Dyna Peter-Ott, Aurélie Pianezzi
 - Messieurs Eric Daliguet (Administrateur Délégué), Thierry Herzog, André Hissler, Jean-Luc Marchal, Christian Meyer, Marius Peuron, Jean-Claude Schurch (Président), Denis Siebenschuh

- représentants salariés :
 - Mesdames Faiza Boujana, Catherine Jaegle, Audrey Tellier, Catherine Marsat, et Isabelle Weber
 - Messieurs Yves Bernauer (Trésorier) Christophe Loup (Vice-Président), Cyrille Rauner et Jacky Wagner

2.3 REPRÉSENTATION DES MÉDECINS DU TRAVAIL

La Direction d'AST67 a procédé au renouvellement des délégués des médecins à la Commission de contrôle et au Conseil d'administration.

Les mandats ont été renouvelés conformément à la réglementation du Code du travail actuel (R4623-17 du Code du travail).

Lors des élections du 14 septembre 2022 ont été élus pour un mandat de trois ans :

Titulaires : Drs Christine Burchi, Anne Gerlinger, Stéphane Le Boisselier, Marc Oberti
Suppléantes : Drs Anne-Catherine Ruff, Claudine Weber

3 LES EFFECTIFS DE NOS ADHÉRENTS

3.1 EFFECTIFS SALARIÉS ATTRIBUÉS AU 31/12/2024

Les effectifs des salariés sont de 251 363, recensés auprès de 19 495 adhérents.

On dénombre :

- 3 971 entreprises de plus de 10 salariés
- 15 524 entreprises de 10 salariés au plus

Les entreprises de plus de 10 personnes ont déclaré à leur service 200 805 salariés, soit en moyenne 50,57 salariés par employeur.

Les entreprises de moins de 10 personnes ont déclaré à leur service 50 558 salariés, soit en moyenne 3,26 salariés par employeur.

Le nombre moyen par entreprise est de 12,89 salariés contre 12,80 l'année précédente.

Le **nombre** moyen de salariés par entreprise pour chacun des sept secteurs médicaux est le suivant :

Strasbourg Centre ETT	11,35
Strasbourg Sud-Ried	13,40
Centre Alsace - Piémont des Vosges	11,15
Bruche	10,78
Alsace Bossue - Pays de Hanau	11,91
Haguenau - Outre Forêt	12,59
Strasbourg Nord-Zorn	11,92

Nous constatons, par rapport à 2023, une hausse des effectifs attribués de 1 015 salariés.

Nombre d'entreprises	2023	2024	évolution
Entreprises de moins 10 salariés	3 901	3 971	+ 70
Entreprises de plus de 10 salariés	15 652	15 524	- 128
TOTAL	19 553	19 495	- 58

Taile de l'entreprise	Nombre entreprises
de 1 à 10 salariés	15 815
de 11 à 49 salariés	2 859
de 50 à 299 salariés	735
+ 300 salariés	86

Effectifs attribués	2023	2024	évolution
Entreprises de plus de 10 salariés	199 206	200 805	+ 1 599
Entreprises de 10 salariés au plus	51 142	50 558	- 584
TOTAL	250 348	251 363	+ 1 015

L'évolution dans les 7 secteurs médicaux est la suivante :

Secteurs	Effectifs attribués			Effectifs surveillés		
	2023	2024	Evolution	2023	2024	Evolution
STRASBOURG CENTRE-ETT	40 246	40 885	639	25 538	24 120	-1 418
STRASBOURG SUD-RIED	34 823	35 257	434	20 151	19 301	-850
CENTRE ALSACE-PIEMONTE DES VOSGES	30 150	30 342	192	16 563	16 581	18
BRUCHE	33 498	33 114	-384	19 555	17 431	-2 124
ALSACE BOSSUE PAYS DE HANAU	27 924	27 688	-236	14 440	13 706	-734
HAGUENAU OUTRE FORET	38 973	40 038	1 065	19 361	20 630	1 269
STRASBOURG NORD-ZORN	44 734	44 039	-695	23 597	21 668	-1 929
	250 348	251 363	1 015	139 205	133 437	-5 768

Les effectifs surveillés correspondent aux effectifs vus par les professionnels de santé tout au long de l'exercice.

3.2 VENTILATION DES EFFECTIFS ATTRIBUÉS DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS

Secteur	Suivi individuel	Suivi individuel renforcé	Effectifs	Taux de SIR
Strasbourg Centre – ETT	35 244	5 641	40 885	13,8%
Strasbourg Sud-Ried	25 451	9 806	35 257	27,8%
Centre Alsace – Piémont des Vosges	21 840	8 502	30 342	28,0%
Bruche	23 971	9 143	33 114	27,6%
Alsace Bossue – Pays de Hanau	17 516	10 172	27 688	36,7%
Haguenau Outre Forêt	27 175	12 863	40 038	32,1%
Strasbourg Nord Zorn	31 456	12 583	44 039	28,6%
TOTAL	182 653	68 710	251 363	27,3%

27,3% des salariés sont déclarés en suivi individuel renforcé ; 72,7% le sont en suivi individuel simple.

4 INFRASTRUCTURES

4.1 CENTRES MÉDICAUX FIXES

Au 31 décembre 2024, la situation des centres médicaux est la suivante :

Secteur Strasbourg - Centre ETT	20 cabinets
• 3 rue de Sarrelouis - 67000 Strasbourg	7 cabinets
• 7 quai Kellermann - 67000 Strasbourg	5 cabinets
• 19 boulevard de Nancy - 67000 Strasbourg	3 cabinets
• 44 avenue du Rhin - 67100 Strasbourg	5 cabinets

Secteur Strasbourg Sud Ried	14 cabinets
• 230 avenue de Colmar - 67100 Strasbourg	4 cabinets
• 8A rue Saint Jacques - 67150 Erstein	3 cabinets
• 5 rue du Talus - 67400 Illkirch-Graffenstaden	7 cabinets

Secteur Centre Alsace - Piémont des Vosges	12 cabinets
• 2 rue des Abeilles - 67220 Villé	1 cabinet
• 6 rue de l'Altenberg - 67750 Scherwiller	7 cabinets
• 2A rue de l'Expansion - 67210 Obernai	3 cabinets
• 7C rue du Petit Rempart - 67230 Benfeld	1 cabinet

Secteur Bruche	19 cabinets
• 12 rue Jean Monnet - 67201 Eckbolsheim	4 cabinets
• 4 allée des Forgerons - 67960 Entzheim	7 cabinets
• 1 quai des Anciens Abattoirs - 67120 Molsheim	5 cabinets
• 10 rue des Forges - 67130 Schirmeck	2 cabinets
• 1 rue Antoine Wagner - 67190 Mutzig	1 cabinet

Secteur Alsace Bossue - Pays de Hanau	14 cabinets
• 1 place des Brasseurs - 67350 Pfaffenhoffen	1 cabinet
• 28 route Romaine - 67700 Saverne	7 cabinets
• 21A rue du Maréchal Foch - 67260 Sarre Union	3 cabinets
• 26 rue de Phalsbourg - 67320 Drulingen	1 cabinet
• 104 rue du G ^{al} de Gaulle - 67310 Wasselonne	2 cabinets

Secteur Haguenau - Outre Forêt	21 cabinets
• 5 rue de l'Ange - 67160 Wissembourg	3 cabinets
• 1 rue de Mothern - 67360 Lauterbourg	2 cabinets
• 24 route de Seltz - 67930 Beinheim	3 cabinets
• 8 Mont Saint Eglise - 67620 Soufflenheim	1 cabinet
• 6 rue de la Traverse - 67500 Haguenau	4 cabinets
• 4C rue Ferme Claus - 67500 Haguenau	5 cabinets
• 16 rue du Château - 67110 Reichshoffen	3 cabinets

Secteur Strasbourg – Nord Zorn	15 cabinets
• 3 allée d'Helsinki - 67300 Schiltigheim	5 cabinets
• 3 rue Georges Roszdeutsch - 67800 Bischheim	5 cabinets
• 1 rue de l'Industrie - 67170 Brumath	2 cabinets
• 19 rue de la Couronne - 67240 Bischwiller	3 cabinets

AST67 dispose de 32 centres médicaux fixes et de 115 cabinets médicaux.

Notre association est en règle générale locataire, sauf des centres suivants :

Propriétaire à	Secteurs
Soufflenheim : 8 Mont de l'Eglise	Haguenau - Outre Forêt
Haguenau : 4C rue Ferme Claus	Haguenau - Outre Forêt
Saverne : 28 route Romaine	Alsace Bossue Saverne - Pays de Hanau

Co-proprétaire à	Secteurs
Strasbourg : 7 quai Kellermann	Strasbourg Centre ETT
Strasbourg : 3 rue de Sarrelouis	Siège et rez-de-chaussée
Bischheim : 3 rue Georges Rossdeutsch	Strasbourg Nord - Zorn
Meinau : 230 avenue de Colmar	Strasbourg Sud - Ried
Illkirch-Graffenstaden : 154b rte de Lyon	Strasbourg Sud - Ried
Illkirch-Graffenstaden : 5 rue du Talus	Strasbourg Sud - Ried
Wissembourg : 5 rue de l'Ange	Haguenau - Outre-Forêt
Reichshoffen : 16 rue du Château	Haguenau - Outre-Forêt
Pfaffenhoffen : 1 place des Brasseurs	Alsace Bossue-Pays de Hanau
Benfeld : 7C rue du Petit Rempart	Centre Alsace - Piémont des Vosges
Bischwiller : 19 rue de la Couronne	Strasbourg - Nord Zorn
Mutzig : 1 rue Antoine Wagner	Bruche
Erstein : 8A rue Saint-Jacques	Strasbourg Sud-Ried
Barr : 6 avenue des Vosges	Centre Alsace-Piémont des Vosges
Entzheim : 4 allée des Forgerons	Bruche
Scherwiller : 6 rue de l'Altenberg	Centre Alsace Piémont des Vosges

4.1.1 Réalisations

En 2024, des travaux de réfection ont été effectués dans les centres suivants :

- **Saverne** : ouverture d'un nouveau centre médical au 1^{er} avril 2024
- **Reichshoffen** : installation d'une climatisation reversible
- **Molsheim** : remplacement de la cuisine pour les salariés
- **Haguenau rue de la Traverse** : aménagement d'un bureau médical, installation d'une porte et remplacement des luminaires par du LED dans la salle d'attente
- **Meinau** : remplacement des luminaires par du LED

Le remplacement des luminaires par du LED a été effectué dans les 3 salles de réunions du rez-de-chaussée de la rue de sarrelouis.

4.1.2 Projets 2025

Des travaux de réfection et d'amélioration sont prévus dans les centres suivants :

- **Brumath** : ouverture d'un nouveau centre médical
- **Obernai** : acquisition du centre médical (330 m² actuels) + 74 m²

Le remplacement des luminaires par du LED est prévu dans les centres de Bischwiller, Scherwiller et Bischheim.

4.1.3 Point immobilier 2024

Aucune résiliation de bail.

4.2 APPAREILLAGE DE MÉTROLOGIE

La somme de 52 248 € HT a été investie au titre de l'acquisition du matériel de métrologie, à savoir :

- 23 audiomètres
- 22 spiromètres.

4.3 CONVENTIONS - PARTENARIATS

AST67 poursuit ses actions en partenariat avec l'OPPBTP et la CARSAT.

AST67 a renouvelé certaines conventions : assistance sociale, psychologues du travail, AAPNÉE, traduction de documents étrangers au profit des entreprises adhérentes.

Nous maintenons nos contacts réguliers avec les branches professionnelles, les organisations inter-professionnelles et syndicales, les services de l'Etat (Préfecture du Bas-Rhin et du Grand Est et DREETS du Grand Est), le service de formation universitaire (service de pathologie professionnelle de Strasbourg) et les autres SPSTI du Grand Est (GEST).

L'objectif poursuivi de maintien dans l'emploi nous a conduit à développer nos échanges avec nos partenaires : CPAM, Cap Emploi, Ugecam, Agefiph, Ligue contre le cancer...

5 RAPPORT FINANCIER

Ce rapport financier 2024 est subdivisé en deux titres :

- le compte d'exploitation
- le bilan

5.1 COMPTE D'EXPLOITATION

	Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Chiffre d'affaires net	22 893 955	22 552 366
Produits d'exploitation	24 216 877	24 080 457
Charges d'exploitation	24 138 683	24 095 658
RESULTAT D'EXPLOITATION	78 194	-15 201
Produits financiers	22 481	92 848
Charges financières	75 647	36 790
RESULTAT FINANCIER	-53 166	56 058
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	25 028	40 857
Produits exceptionnels	174 330	211 830
Charges exceptionnelles	348 717	119 760
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-174 387	92 070
Impôts sur les bénéfices	-2 868	-41 331
TOTAL DES PRODUITS	24 413 688	24 385 135
TOTAL DES CHARGES	24 560 179	24 210 877
RESULTAT DE L'EXERCICE	-146 491	174 257

5. 1.1 PRODUITS

PRODUITS		
Compte	Solde 2024	Solde 2023
7060100 Cotisation statutaire	9 775,00 €	9 982,00 €
7060180 Prestations SST & PRAP	28 120,00 €	32 760,00 €
7060190 Prestations pluridisciplinaire	93 441,20 €	97 877,02 €
7060400 Cot. frais fonct. SI	22 477 188,03 €	22 102 940,90 €
7060401 Majorations de retard	164 689,64 €	155 628,09 €
7060410 Droits d'entrée	120 213,00 €	147 780,00 €
7061380 Cot. absentéisme ETT	80 306,73 €	84 425,70 €
7088000 Autres pdts act annexes	5 000,00 €	5 343,32 €
7096190 RRR accordés s/ prest pluri	- 87 300,00 €	- 88 200,00 €
7096200 RRR accordés s/cotisations	2 521,15 €	3 829,00 €
70 VENTES	22 893 954,75 €	22 552 366,03 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	172 724,61 €	135 481,81 €
76 PRODUITS FINANCIERS	22 480,86 €	92 848,08 €
7714000 Rentrées s/ créances amorties	73 819,21 €	93 149,67 €
7720000 Pds sur exercices antérieurs	8 744,06 €	17 754,48 €
7752000 Pds cession actifs corporels	160,00 €	- €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	82 723,27 €	110 904,15 €
78 REPRISES SUR PROVISIONS	1 119 986,08 €	1 488 861,98 €
79 TRANSFERTS DE CHARGES	121 818,54 €	4 672,55 €
7 PRODUITS	24 413 688,11 €	24 385 134,60 €

RESULTAT	- 146 491,13 €	174 257,44 €
----------	----------------	--------------

5.1.2 CHARGES

CHARGES		
Compte	Solde 2024	Solde 2023
6040099 Achats d'études & prest. pluri	765,64 €	2 444,50 €
6060400 Petit mat prévention métro.	20 923,39 €	30 397,89 €
6061041 Abonnt Eau-Gaz-Electricité	14 888,06 €	14 719,37 €
6061042 Consom Eau-Gaz-Electricité	153 497,12 €	159 344,56 €
6061240 Blanchissage divers centres	3 330,32 €	3 213,31 €
6063010 Petit matériel informatique	77 566,56 €	37 264,84 €
6063040 Petit équipement	19 029,93 €	12 509,40 €
6063140 Petit mobilier	15 346,53 €	4 570,27 €
6063240 Produits entretien	17 828,15 €	16 520,40 €
6064010 Fournitures de bureau	35 492,39 €	38 323,70 €
6064011 Fournitures pour informatiques	115 935,28 €	89 595,78 €
6068190 Consommables pluri.	285,68 €	740,06 €
60 ACHATS	474 889,05 €	409 644,08 €
6110040 Charges nett. & entr. locaux	363 257,77 €	351 799,76 €
6110140 Frais examens complémentaires	46 052,82 €	57 254,10 €
6132000 Locations "archives"	746 328,42 €	742 732,30 €
6135000 Locations mobilières	19 484,09 €	19 917,60 €

CHARGES		
Compte	Solde 2024	Solde 2023
6135050 Redevances logiciels info.	172 497,29 €	117 011,80 €
6142000 Charges locatives & coprop.	290 884,98 €	253 926,19 €
6152040 Entretien s/ biens immobiliers	45 911,34 €	29 496,76 €
6155010 Entretien réparations centres	71 403,58 €	34 829,33 €
6155050 Enlev. transport recyclage	3 525,16 €	2 476,96 €
6156013 Maintenance systèmes sécurité	13 623,49 €	21 197,52 €
6156040 Maintenance mach. mat. centres	52 503,52 €	48 250,80 €
6156041 Maintenance mat. prévention	14 102,02 €	7 823,00 €
6156042 Maintenance informatique	123 234,51 €	136 115,41 €
6160000 Primes d'assurance	68 698,93 €	60 254,89 €
6163000 Assurance dépl. professionnel	5 420,17 €	6 183,07 €
6181010 Documentation générale	28 318,56 €	30 208,89 €
6185000 Frais de colloque/sémin./conv.	28 466,52 €	110 925,46 €
6185010 Frais de réunion	75 215,39 €	163 961,00 €
61 SERVICES EXTERIEURS	2 168 928,56 €	2 194 364,84 €
6211040 Personnel interimaire	270 783,39 €	320 651,48 €
6226000 Honoraires - archi. / certif.	318 349,35 €	296 170,32 €
6226099 Honoraires pluridisciplinarité	78 122,72 €	70 278,77 €
6228000 Frais de recouvrement	56 858,98 €	52 832,27 €
6231010 Annonces et insertions	3 265,32 €	4 850,32 €
6233000 Forums - Gala	- €	860,00 €
6236000 Imp. - info. - pub adhérents	32 001,37 €	21 834,22 €
6238010 Dons - étrennes	15 146,03 €	23 485,82 €
6251000 Frais de déplacements soumis	206 067,85 €	164 811,24 €
6257010 Réceptions - Missions	2 416,42 €	5 888,01 €
6260011 Affr. courrier (mach./mail.)	152 113,94 €	141 830,75 €
6260110 Poste about. courrier+mailing	6 696,96 €	5 611,51 €
6260999 Frais abonnt. site internet	4 230,22 €	4 029,32 €
6265041 Téléphone / abonnement	35 255,12 €	36 510,67 €
6266041 Réseau interne / abonnement	77 226,20 €	73 916,88 €
6270000 Frais de banques et CCP	9 271,40 €	9 279,96 €
6280010 Cotisations branche	16 553,29 €	11 739,15 €
6280011 Cotisation AFOMETRA Siege	180,00 €	180,00 €
6280015 Cotisations diverses	30 577,12 €	36 334,32 €
6280100 Frais de mailing	35 466,24 €	37 614,16 €
6284000 Frais de recrutement de pers.	60 925,05 €	38 305,41 €
62 AUTRES SERVICES EXTERNES	1 411 506,97 €	1 357 014,58 €
6312000 Taxe d'apprentissage	52 275,64 €	51 421,17 €
6331000 Versement mobilité	143 772,14 €	143 036,43 €
6333001 Formation continue - dépl.	178 780,59 €	156 387,61 €
6333201 Formation Prof. Continue	162 071,63 €	158 796,75 €
6334000 Effort de construction	53 462,94 €	52 589,29 €
6351100 C.F.E.	128 699,00 €	144 809,00 €
6351200 Taxe foncière	100 973,28 €	92 108,35 €
6354000 Dts d'enregistremt & de timbre	4 352,00 €	3 218,00 €
6378000 Contrib. handicapés AGEFIPH	391,68 €	- €
63 IMPOTS ET TAXES	824 778,90 €	802 366,60 €

CHARGES		
Compte	Solde 2024	Solde 2023
6411000 Appointements bruts	12 093 687,59 €	12 097 069,54 €
6412000 Congés payés & RTT	- 149 134,26 €	161 559,59 €
6414000 Allocation fin de carrière	16 000,00 €	62 800,00 €
6414100 Indemnité de rupture	130 136,00 €	92 050,00 €
6414200 Indemnités stagiaires	3 767,95 €	1 137,60 €
6451100 Cotisations URSSAF	2 768 937,87 €	2 715 469,99 €
6453100 ARRCO retraite salariés N/C	1 065 124,81 €	1 071 900,67 €
6454000 Cotisations ASSEDIC	504 002,98 €	487 958,50 €
6458300 ROEDERER prév. cadres	247 226,25 €	246 580,23 €
6458400 ROEDERER prév. non cadres	94 781,56 €	91 129,51 €
6458500 Cotisations Mutuelle Santé	38 882,02 €	35 173,50 €
6458900 Charges soc. s/ primes a payer	- 66 020,48 €	73 031,78 €
6470001 Tickets restaurant	259 184,28 €	235 615,08 €
6472000 Dotation Comité d'Entreprise	25 000,00 €	25 000,00 €
6472001 Subv. fonctionnement CE	23 761,23 €	23 373,10 €
6473000 Médailles travail frais remb.	39 517,66 €	- €
6475000 Médecine du travail	22 355,95 €	21 447,18 €
6475140 Produits pharmacie & analyses	4 743,59 €	2 558,69 €
6476000 Transports : remb. abonnement	12 718,56 €	12 261,65 €
6480040 Habillement blouse de travail	210,04 €	510,35 €
6481000 Chèques cadeaux	35 750,40 €	31 693,20 €
64 CHARGES DE PERSONNEL	17 170 634,00 €	17 488 320,16 €
6540000 Pertes créances irrécouvrables	287 578,68 €	222 377,82 €
6540099 Pertes créances certif irréc	65 169,36 €	39 072,15 €
6580000 Ch. divers de gestion courante	3 111,05 €	6 644,78 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	355 859,09 €	268 094,75 €
66 CHARGES FINANCIERES	75 646,90 €	36 790,49 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	44 719,90 €	108 967,93 €
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	2 036 083,87 €	1 586 644,73 €
69 IMPOTS SUR LES SOCIETES	- 2 868,00 €	- 41 331,00 €
	24 560 179,24 €	24 210 877,16 €

RESULTAT	- 146 491,13 €	174 257,44 €
-----------------	-----------------------	---------------------

5.2 LE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

L'actif et le passif sont arrêtés à _____ 17 311 377 €

Les renseignements essentiels concernant l'actif et le passif sont énumérés ci-après :

A l'actif, nous relevons :

- | | |
|---|-------------|
| 1) les valeurs immobilisées après amortissements et les immobilisations en cours _____ | 9 944 740 € |
| 2) les immobilisations financières de _____
concernent les prêts cumulés de la contribution obligatoire du logement, les dépôts de garantie et autres titres immobilisés | 358 723 € |
| 3) les valeurs réalisables ou disponibles sont de _____ | 7 007 914 € |

dont :

- des créances clients de _____ 2 697 073 €
au lieu de 2 861 231 € en 2023.

Ce montant résulte d'un total de créances de 3 695 621 € et d'une imputation de 998 548 € correspondant au montant total provisionné pour créances douteuses

- une trésorerie de _____ 3 588 705 €
au lieu de 4 200 556 € fin 2023

dont : 2 637 567 € de disponibilités
951 138 € de valeurs de placement

- d'autres créances de _____ 204 108 €

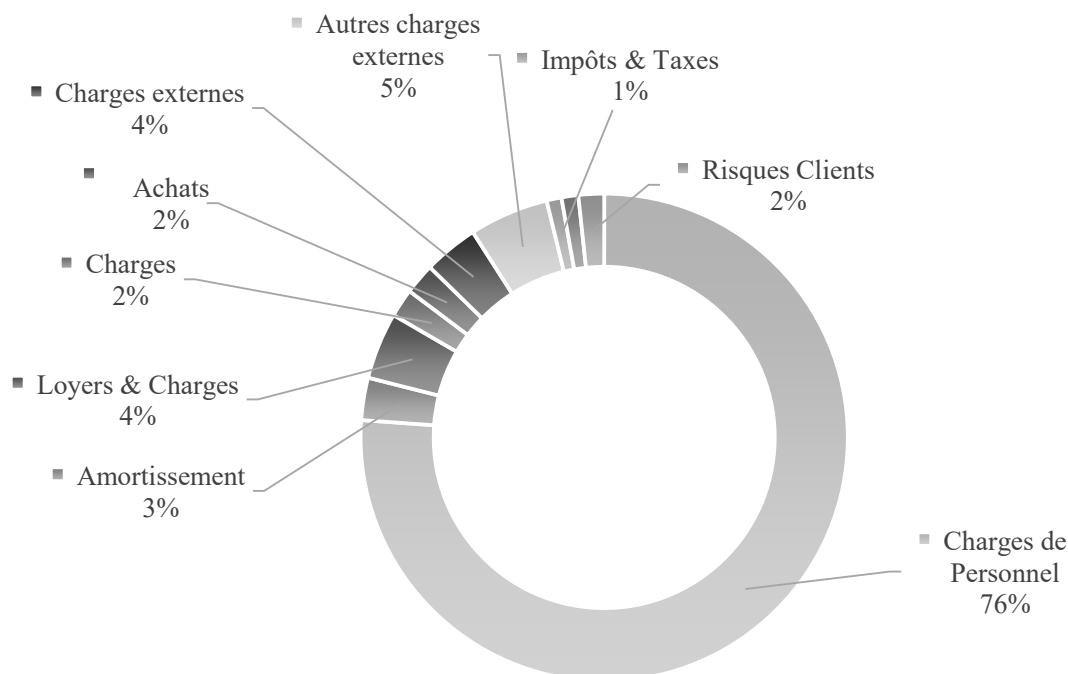
- | | |
|--|-----------|
| 4) les charges constatées d'avance sont de _____ | 493 028 € |
|--|-----------|

Au passif, nous relevons :

1) le passif exigible à terme de _____	5 165 368 €
représentant :	
<i>l'emprunt pour Illkirch-Graffenstaden</i> _____	699 305 €
<i>l'emprunt pour le siège</i> _____	136 526 €
<i>l'emprunt pour Entzheim</i> _____	908 418 €
<i>l'emprunt pour Scherwiller</i> _____	661 128 €
<i>l'emprunt pour Saverne</i> _____	1 700 000 €
<i>l'emprunt pour le terrain de Brumath</i> _____	392 758 €
<i>l'emprunt pour le centre de Brumath</i> _____	657 638 €
<i>les autres dettes financières</i> _____	9 595 €
2) le passif exigible à court terme de _____	4 507 534 €
concerne les cotisations URSSAF, ASSEDIC, cotisations retraites diverses, ETAT, fournisseurs et autres dettes	
<i>dont :</i>	
<i>les dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>	777 376 €
<i>les dettes fiscales et sociales</i> _____	3 698 720 €
<i>les autres dettes</i> _____	31 438 €
3) les provisions pour risques et charges _____	409 499 €
Il en résulte un patrimoine de _____	7 228 975 €
au lieu de 7 457 076 € en 2023	

6 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2025

L'anticipation des charges de personnel 2025 est estimée très exactement en tenant compte des événements prévisibles et de l'ensemble des projets de recrutement.



6.1 CHARGES SALARIALES

La masse salariale d'AST67 de 2025 est calculée de façon précise en tenant compte :

- des mouvements de personnel connus à ce jour
- de l'évolution de notre convention collective (coefficient, ancienneté...)
- de l'accord d'entreprise consécutif aux négociations annuelles obligatoires signées le 13 mars 2025 prévoyant une revalorisation des salaires de 1,2% à partir du 1^{er} janvier 2025 et 1,3% à partir 1^{er} octobre 2025
- des conséquences de l'accord d'entreprise sur l'organisation du temps de travail signé le 16 février 2022 réformant le régime applicable aux heures complémentaires et supplémentaires au sein d'AST67.

6.2 DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

Les prévisions de charges de personnel directes (hors intérim, provisions des congés payés et RTT et taxes sur la masse salariale), selon les catégories professionnelles (médecins, assistantes médicales, ingénieurs et techniciennes, employée de service) d'une part, celles du siège social d'autre part, ainsi que les autres charges estimées précisément sont :

médecins du travail	_____	8 222 k€
assistantes médicales	_____	3 543 k€
siège social	_____	2 572 k€
infirmiers	_____	1 840 k€
personnel service de prévention	_____	1 310 k€
autres charges	_____	6 467 k€
TOTAL	_____	23 955 k€

6.3 COTISATIONS

Pour financer ces charges de 2025, nous vous proposons une cotisation "frais de fonctionnement" de 84,40 € H.T. (+ 3,40 €) pour les salariés, classés SI et les salariés classés SIR.

Les nouveaux salariés des entreprises adhérentes non déclarés dans l'enquête annuelle seront facturés 84,40 € H.T. (+ 3,40 €).

Nous proposons donc les cotisations suivantes pour l'exercice 2025 :

- **cotisation frais de fonctionnement par salarié**
 - en Suivi Individuel (S.I.)* _____ **84,40 € H.T.**
(81,00 € H.T. en 2024)
 - en Suivi Individuel Renforcé (S.I.R.)* _____ **84,40 € H.T.**
(81,00 € H.T. en 2024)
 - constitution d'un dossier pour un nouveau salarié
d'un adhérent existant* _____ **84,40 € H.T.**
(81,00 € H.T. en 2024)
- **cotisation frais de fonctionnement par salarié intérimaire** fixée à **84,40 € H.T.** à compter du 1^{er} juillet 2025 (81,00 € H.T. auparavant)

En cas d'impossibilité de donner suite au rendez-vous pris pour un salarié d'une entreprise de travail temporaire, l'annulation doit être faite dans **un délai minimum de 24 heures**. A défaut, il sera appliqué une cotisation pour "rendez-vous non respecté" proportionnelle au taux d'absentéisme de l'agence.

Elle représentera une fraction de la cotisation pour "frais de fonctionnement" de l'exercice et sera calculée conformément au tableau ci-dessous :

Taux d'absentéisme	% par rapport au tarif de l'exercice
< 9%	0%
> = 9% et < 12%	15%
> = 12% et < 15%	30%
> = 15% et < 18%	45%
> = 18% et < 21%	60%
> = 21% et < 25%	75%
> = 25%	100%

- **droit d'entrée par salarié pour une nouvelle entreprise adhérente** _____ **37 € H.T.**
(droit d'entrée identique en 2024)
- **cotisation pour employeurs de personnel de maison par salarié** _____ **38 € H.T.**
(cotisation identique en 2024)
- **cotisation administrative** _____ **23 € H.T.**
(cotisation identique en 2024)
- **cotisation pour salarié multi-employeurs** _____ **60 € H.T.**
(50 € H.T. en 2024)
- **une journée d'assistance technique** (au-delà d'une journée) _____ **450 € H.T.**
(cotisation identique depuis 2006)

- **une cotisation spécifique pour les stages SST**
Sauveteurs Secouristes du Travail **par stagiaire H.T.**

pour les entreprises de moins de 11 salariés	2025	2024
pour la formation initiale	110 €	60 €
pour la mise à jour des connaissances	60 €	30 €

pour les entreprises à partir de 11 salariés	2025	2024
pour la formation initiale	250 €	150 €
pour la mise à jour des connaissances	150 €	80 €

Ces mesures font l'objet des résolutions que nous proposons à l'approbation des membres de l'assemblée générale ordinaire.

Le Conseil d'administration

AST⁶⁷

Alsace Santé au Travail

Partenaire des entreprises

Pour suivre notre actualité rendez-vous sur :



www.ast67.org



@ast67